REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0662

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 9 projets de solidarité internationale

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0662

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 9 projets de solidarité internationale

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (450 000 €) et par Eau du Grand Lyon (400 000 €). L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 9 projets décrits ci-dessous.

I - Attribution d'une subvention à l'association Evry Grégy Mauritanie (EGMA) pour le projet "accès à l'eau potable pour tous à Tambass" en Mauritanie

EGMA est une association de bénévoles soutenue par la Commune d'Evry-Grégy-sur-Yerres. Cette association a vu le jour suite à une demande, en 1997, du Conseil municipal des jeunes de la commune qui souhaitait s'investir dans un pays d'Afrique. Depuis plus de 20 ans, l'association travaille en réelle coopération avec la commune de Jidrel Mohguen en Mauritanie. Les projets émanent des habitants et ils sont validés par le conseil municipal avant d'être présentés à l'association. L'association a déjà mené de nombreux projets concernant l'éducation, le maraichage, la santé et aujourd'hui l'eau.

La Commune de Jidrel Mohguen se situe bien en dessous des objectifs nationaux avec environ 21 % de la population desservie en eau potable (71 % au niveau national). Il n'y a pas d'accès à l'eau potable dans les infrastructures scolaires et seulement 25 % d'accès aux blocs sanitaires. De plus, il n'y a pas d'eau potable à Tambass, les habitants s'approvisionnent en eau soit au lac de Tambass, soit auprès de puits non protégés. Pour l'eau potable les femmes et jeunes filles doivent s'approvisionner à Fass qui se situe à environ 7 km.

Le projet consiste à équiper un forage existant avec un pompage solaire, à construire un château d'eau de 20 m³ et à créer un réseau de distribution avec 35 branchements privés et une borne fontaine dans le hameau de Tambass, commune de Jidrel Mohguen en Mauritanie. La construction de latrines est prévue au sein de l'école ainsi que la rénovation des latrines du dispensaire. Les bénéficiaires de ce projet seront les 470 habitants de Tambass.

Le projet est évalué à 109 148 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 54 600 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 15 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 15 000 € et l'Agence de l'eau RMC 24 600 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 60 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

II - Attribution d'une subvention à l'association pour le développement de Timbi-Touni en France (ADTTF) pour le projet "extension de l'adduction d'eau potable de Timbi-Touni centre - raccordement du village de Mangol" en Guinée

L'association ADTTF en Guinée est une association de ressortissants guinéens basée à Paris. L'association mobilise essentiellement des fonds pour réaliser des projets de développement des services de base dans la commune de Timbi-Touni, dont sont issus ses membres.

L'adduction d'eau de Timbi-Touni a plus de 20 ans d'existence. Elle est vieillissante et est largement sous-dimensionnée par rapport aux besoins actuels de la population. La capacité de production journalière en eau est de 27 m^3 par jour avec un réservoir de 11 m^3 pour un besoin estimé à 45 m^3 rien que pour les habitants de l'hyper centre de la commune. Actuellement, moins de 10 % des habitants du village sont ravitaillés en eau potable par l'adduction existante.

Le projet consiste en une extension de l'adduction d'eau de Timbi Touni en Guinée vers Mangol, Djindji et d'autres hameaux environnants. Il prévoit la solarisation d'un forage existant avec une électropompe pouvant produire 45 m^3 d'eau par jour, la mise en place de 3 bornes fontaines à 2 robinets avec 30 branchements particuliers, la réalisation d'un réseau de 8 km, la mise en place d'une unité bactériologique au centre de santé communal avec un rayon d'action de 50 km et le renforcement de l'équipe d'exploitation, l'unité de gestion du service public de l'eau (UGSPE) avec le recrutement de 3 membres. Les bénéficiaires directs sont les 1 600 habitants des villages de Djindji, Mangol et des petits villages environnants (nord et nord-ouest de la commune).

Le projet est évalué à 79 949 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 63 500 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 21 000 €, l'Agence de l'eau RMC apportera 22 300 € et Eau du Grand Lyon apportera 20 200 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 60 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

III - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet "SEDA - services d'eau durables en Analanjirofo" à Madagascar

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire basée à Versailles, spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurales et urbaines, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement des familles les plus pauvres. Inter Aide dispose d'une expérience reconnue dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et mène des projets de ce type depuis 1994 à Madagascar.

Les communes rurales concernées par le projet sont situées dans 2 districts : Fénérive Est (230 000 habitants) et Vavatenina (150 000 habitants). Ces districts font partie de la région Analanjirofo sur la côte est de Madagascar. Il reste dans cette zone densément peuplée de Madagascar de nombreux villages sans accès à l'eau potable avec une couverture encore faible en infrastructures d'assainissement.

Le projet proposé est la phase 1 (année 1) d'un programme de 3 ans où il s'agira, en partenariat avec l'organisation non gouvernementale (ONG) locale Soakoja, de continuer à développer l'accès à l'eau potable dans 12 communes de la région Analanjirofo à Madagascar. Le projet consiste en la construction ou la réhabilitation d'ouvrages d'eau potable (adduction d'eau potable et puits), à améliorer l'assainissement des villages et les aptitudes des usagers en matière d'hygiène et à développer et renforcer les dispositifs professionnels de gestion-suivi-maintenance des ouvrages établis avec les communes et les usagers. La première année du programme consiste à construire ou réhabiliter 15 ouvrages d'eau potable pour 5 000 usagers et de construire 800 latrines. Les usagers bénéficieront de sensibilisation à l'hygiène et aux mesures d'assainissement.

Le projet est évalué à 175 909 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 60 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 20 000 € et l'Agence de l'eau RMC 20 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 60 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

IV - Attribution d'une subvention à l'association Djan Djé pour le projet "adduction d'eau de Lambé 1" au Mali

Djan-Djé est une association dont l'objet est la réalisation de projets de développement et d'échanges avec la Commune rurale du Logo au Mali. Depuis sa création, en 2003, Djan-Djé a conduit une trentaine de micro projets dans 7 des 18 villages de la commune. Le but de l'association est de promouvoir les échanges avec la Commune de Logo et particulièrement le village de Kakoulou, de faire connaître les initiatives locales, culturelles, économiques ou sociales et de contribuer financièrement et par tout moyen à l'amélioration de la vie quotidienne et au développement des habitants de la Commune de Logo.

Les habitants des villages de Lakafia, Marintoro et Moussawaguéya dans la Commune de Logo continuent à s'approvisionner en eau à partir du fleuve pour assurer les besoins en eau des familles. Dans plusieurs familles des trois localités, l'eau du fleuve est utilisée pour couvrir l'ensemble des besoins. La situation générale d'alimentation en eau des trois sites est précaire à cause de la corvée de l'eau mais aussi de sa qualité.

Le projet consiste à installer deux pompes sur des forages existants avec panneaux solaires, à construire un réservoir de 20 m^3 avec un réseau desservant 6 bornes fontaines et des branchements individuels à la demande. Un poste de gestionnaire sera créé et un gardien sera mis en place. Conjointement, un volet équipements d'assainissement (latrines et puisards) et l'étude d'une stratégie d'assainissement seront mis en œuvre et devront enclencher une diffusion d'installations de ce type dans les 3 villages concernés. Ce projet bénéficiera à 1 300 personnes.

Le projet est évalué à 79 331 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 63 300 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 19 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 18 000 € et l'Agence de l'eau RMC 26 300 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 60 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

V - Attribution d'une subvention à l'association Forages Mali pour le projet "Kita 1" au Mali

L'association Forages Mali a été créée le 25 novembre 1984 par Pierre Mauger, Maire d'Alençon et Vice-Président de l'Association des maires de France. L'association a pour but de favoriser l'approvisionnement en eau potable en engageant les populations maliennes par une approche participative à toutes les étapes du projet.

En 37 ans, l'association a réalisé plus de 380 forages équipés.

Le Mali, un des pays les plus pauvres du monde, avec un indice de développement humain 183ème sur 196, compte 19 millions d'habitants dont 71 % de ruraux. 1 280 villages dont la population est inférieure à 2 000 habitants n'ont pas accès à un point d'eau potable, soit environ 5 millions de maliens. De plus, la situation géopolitique du pays rend plus difficile la mise en place de programmes dans les zones du centre et du nord du pays.

Le projet prévoit d'équiper 10 villages au Mali de forages avec pompe à motricité humaine apportant l'accès à l'eau potable et à équiper 6 bourgs en système d'hydraulique villageoise améliorée. Six blocs latrines de 2 cabines seront également construits dans les écoles. 12 000 à 14 000 habitants bénéficieront d'un accès à l'eau potable dans les villages concernés et 500 scolaires des latrines.

Le projet est évalué à 314 900 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 60 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 20 000 € et l'Agence de l'eau RMC 20 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 10 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 60 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VI - Attribution d'une subvention à l'association Service fraternel d'entraide (SFE) pour le projet "amélioration durable de l'accès à l'eau et l'assainissement dans la province de Salavan" au Laos

L'association SFE est une ONG française fondée en 1998. Travaillant uniquement au Laos, plus particulièrement dans les 4 provinces pauvres du sud du pays, elle est experte dans le développement rural et la coopération médicale. L'objectif de l'organisation est de servir les populations défavorisées et vulnérables du Laos en transmettant des connaissances et savoir-faire afin qu'elles puissent améliorer leurs conditions de vie, tout en développant l'entraide basée sur le respect de la personne au sein des communautés.

Selon les chiffres officiels, le taux de défécation en plein air atteindrait 73 % dans les provinces du sud du Laos contre 20 % au niveau national. La province de Salavan présente le taux le plus élevé, atteignant 95 % dans les villages enquêtés. La plupart des villages utilisent l'eau des rivières comme source d'eau de consommation.

Le projet vise à améliorer la santé des habitants de 10 villages de la province de Salavan en renforçant l'accès à l'eau, l'assainissement et la sensibilisation à l'hygiène. Le projet prévoit la construction de 733 latrines par les familles pour toutes les maisons, l'entretien de 30 points d'eau existants, la construction de 6 nouveaux systèmes d'eau communautaires dans 6 villages ainsi qu'une éducation à l'hygiène. Ce projet bénéficiera à 4 145 personnes.

Le projet est évalué à 46 106 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 23 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 11 000 € et l'Agence de l'eau RMC apportera 12 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VII - Attribution d'une subvention à l'association Programmes d'aide et de développement destinés aux enfants du monde (PADEM) pour le projet "fournir un accès durable à l'eau et améliorer les conditions sanitaires des habitants de la communauté d'Agové dans la préfecture de l'Avé" au Togo

L'association PADEM est une ONG basée à Metz, créée en 2002. Elle vise à améliorer la qualité de vie des populations vulnérables, en particulier des enfants, dans les pays en voie de développement, à travers des actions pérennes basées avant toute chose sur le partenariat avec des acteurs de la société civile locale, la recherche constante de l'accomplissement des droits fondamentaux des bénéficiaires, dans le plus strict respect de leur culture.

La pollution de l'eau est un fléau et représente un risque très important pour la population togolaise. Les eaux sont polluées par les excréments, les ordures, les eaux usées domestiques ou industrielles et les pesticides. Ce sont ces mêmes eaux qui sont puisées par les populations, pour se laver, laver leur linge, cuisiner et s'abreuver. Le non-accès à l'assainissement entraine également de grands risques pour la santé des communautés togolaises. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base font partie des piliers fondateurs qui assurent l'émancipation des populations les plus fragilisées et favorisent leur développement.

Le projet consiste à améliorer les conditions de vie de la communauté d'Agové au Togo par la mise en place de 2 forages équipés de pompe à motricité humaine et d'une latrine avec 6 cabines . Il consiste également à renforcer et accompagner la gestion des ouvrages et services d'eau des "autorités" locales permettant de garantir une organisation pérenne. 803 personnes, dont 133 familles, bénéficieront directement de l'accès à l'eau potable et de l'installation de sanitaire.

Le projet est évalué à 70 792 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 20 700 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 10 400 €, Eau du Grand Lyon apportant 10 300 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 60 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VIII - Attribution d'une subvention à l'association Amour sans frontière (ASF) pour le projet "accès à l'eau propre, village d'Haloukpaboundou" au Togo

L'association ASF est une ONG française créée en 1972, reconnue association d'intérêt général humanitaire. Sa démarche s'inscrit dans l'aide au développement solidaire. Que ce soit dans le domaine de l'enfance, l'éducation et la formation professionnelle, la santé, l'emploi et la sauvegarde de l'environnement, ses missions humanitaires permettent de soutenir les populations les plus fragilisées. Tout en restant dans leur pays, les familles peuvent ainsi subvenir à leurs besoins.

La population de la zone d'Haloukpaboundou au Togo est très pauvre et n'a plus accès à des puits fonctionnels. S'ils ne sont pas en panne, ils délivrent une eau non potable. Cette eau ne peut être consommée qu'après ajout d'eau de javel, et beaucoup de personnes n'ont même pas les moyens de s'en procurer. Le même problème se pose également au dispensaire du village, qui accueille 12 000 patients par an, où les soins ne peuvent être prodigués de façon saine faute d'accès à une eau non souillée.

Le projet consiste à réaliser 4 puits sur la zone d'Haloukpaboundou, sur les 3 villages d'Haloukpaboundou centre, de Kolinlaou et de Tchamde distants de 5 km ainsi qu'au dispensaire. Cela permettra rapidement aux populations concernées d'avoir un accès à une eau suffisante pour l'activité humaine et de qualité pour protéger la santé des habitants et des patients du dispensaire. Le projet prévoit d'équiper 2 villages, Tchamdé et Kolinlaou, et un dispensaire de santé en postes d'eau autonomes. C'est-à-dire un forage équipé d'un système de pompage solaire, d'un réservoir de 5 m^3 et d'une rampe de robinets généralement installés au pied du réservoir.

Le projet est évalué à 78 625 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 55 500 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 € et l'Agence de l'eau RMC apportera 35 500 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

IX - Attribution d'une subvention à l'association Secours populaire français pour le projet "adduction d'eau à usage quotidien pour le village de Khuoi Dac - province de Bac Can" au Vietnam

Le Secours populaire français, créé en 1945, est une association de solidarité, non gouvernementale et reconnue d'utilité publique. Dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Secours populaire français s'efforce, par la solidarité concrète et fraternelle, d'agir avec les populations victimes des injustices sociales en France et dans le monde. Depuis 2008, la Fédération du Rhône du Secours populaire français aide à la réalisation de programmes d'adduction d'eau dans la province de Bac Can au Vietnam.

Le village de Khuoi Dac au Vietnam est situé en zone montagneuse et ne dispose pas d'un réseau d'adduction d'eau. La population utilise l'eau de surface ramenée par les pluies. En saison sèche, les femmes se déplacent chaque jour loin du village pour récupérer l'eau des puits. Le projet d'adduction d'eau du village de Khuoi Dac a pour objectif de permettre l'accès à l'eau pour un usage quotidien à l'ensemble des familles et d'élever le niveau de vie de la population.

Le projet d'adduction d'eau du village nécessite les constructions suivantes :

- un réservoir accueillant, pour réceptionner l'eau, en béton avec une fosse en béton armé et un système de tuyauterie,
- un réservoir de traitement avec deux compartiments : un compartiment de filtration lente avec sable et cailloux de différents diamètres et un compartiment de régulation et de stockage château d'eau,
- un réservoir de répartition et robinet,
- un réseau secondaire de tuyaux.

Le projet est évalué à 93 074 € et la participation sollicitée auprès du fonds de solidarité eau s'élève à 44 500 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 17 900 € et l'Agence de l'eau RMC apportera 26 600 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2021 d'un montant de :

- 15 000 € au profit de l'association EGMA pour le projet "accès à l'eau potable pour tous à Tambass" en Mauritanie,

- 21 000 € au profit de l'association ADTTF pour le projet "extension de l'adduction d'eau potable de Timbi Touni centre - raccordement du village de Mangol" en Guinée,
- 20 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet "SEDA - services d'eau durables en Analanjirofo" à Madagascar,
- 19 000 € au profit de l'association Djan Djé pour le projet "adduction d'eau de Lambé 1" au Mali,
- 20 000 € au profit de l'association Forages Mali pour le projet "Kita 1" au Mali,
- 11 000 € au profit de l'association SFE pour le projet "amélioration durable de l'accès à l'eau et l'assainissement dans la province de Salavan" au Laos,
- 10 400 € au profit de l'association PADEM pour le projet "fournir un accès durable à l'eau et améliorer les conditions sanitaires des habitants de la communauté d'Agové dans la préfecture de l'Avé" au Togo,
- 20 000 € au profit de l'association ASF pour le projet "accès à l'eau propre, village d'Haloukpaboundou" au Togo,
- 17 900 € au profit de l'association Secours populaire français pour le projet "adduction d'eau à usage quotidien pour le village de Khuoi Dac - province de Bac Can" au Vietnam.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - Les dépenses d'exploitation en résultant, soit 154 300 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe de l'eau - exercice 2021 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 87 900 €,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2021 - chapitre 67 - opération n° 2P02O2186 pour un montant de 66 400 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20210927-264772-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2021
Date de réception préfecture : 30 septembre 2021